

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou peut être demandé par mail à santedesjeunes@fdf.org

Les dossiers de candidature ainsi que les annexes demandées doivent parvenir au siège de la Fondation de France **le 10 mai 2010 au plus tard,**

- par courrier électronique à : santedesjeunes@fdf.org
- par courrier postal, **en deux exemplaires**, à :
Fondation de France
Programme Santé des jeunes.

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront recevables.

Examen et sélection des dossiers

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les demandes seront examinées par le comité Santé des jeunes de la Fondation de France, en octobre 2010.

La réponse sera communiquée, par voie postale uniquement, en novembre 2010.

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
40, avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 44 21 31 44
Fax : 01 44 21 31 97

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION
DE
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets 2010

Prévenir les passages à l'acte suicidaire

Développer les soins et l'accompagnement de proximité

Action soutenue par
la Fondation JM.Bruneau

Date limite de réception des dossiers
• 10 mai 2010

Mécénat Santé

Contexte

Si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis dix ans, la France est néanmoins l'un des pays européens les plus touchés par ces morts prématurées. Après les accidents sur la voie publique, le suicide reste la deuxième cause de mortalité des jeunes de 15 à 25 ans. Les jeunes des zones rurales ou des quartiers éloignés des services compétents sont précisément visés par cet appel à projets, tout comme le sont les jeunes détenus car, si l'on ne peut parler de sursuicidalité en milieu carcéral, le suicide de personnes détenues fait régulièrement la une de l'actualité. Force est de constater que malgré un déploiement important d'actions de prévention, de repérage et de soutien mises en œuvre par l'administration pénitentiaire, la France continue, dans ce domaine, à être montrée du doigt.

Afin de prévenir plus efficacement le risque suicidaire et celui de récidive auquel ils sont particulièrement exposés, une prise en charge et un suivi attentif de ces jeunes sont nécessaires. En complément de l'offre existante, cette prise en charge peut nécessiter la mise en œuvre de nouvelles modalités d'organisation des dispositifs de soin, de nouvelles procédures, de nouvelles pratiques professionnelles. Depuis de nombreuses années, la Fondation de France aide les acteurs du soin à mettre en œuvre

les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace.

Cet objectif est maintenu en 2010, avec deux orientations privilégiées :

- dans la continuation des appels à projets précédents, le soutien aux équipes mobiles adossées à une structure ou un dispositif de soin,
- pour la première année, l'aide aux professionnels soignants qui interviennent auprès des jeunes détenus.

Quels projets ?

La création d'équipes mobiles de soin

Adossées à un établissement hospitalier ou autre structure de soin, les objectifs sont d'améliorer :

- le repérage précoce des jeunes en détresse,
- l'intervention d'urgence auprès des jeunes, sur leur lieu de vie,
- leur accompagnement et orientation vers des services spécialisés,
- la continuité des soins.

L'aide aux professionnels soignants en milieu carcéral

Il s'agit de mettre en œuvre :

- des formations au repérage des idées et conduites suicidaires,
- un soutien psychologique les aidant à faire face aux difficultés que la prise en charge de ces jeunes détenus peut générer,
- toute autre action d'accompagnement des jeunes détenus ou d'eux-mêmes qui leur semble pertinente.

Le financement de la Fondation de France peut être utilisé pour la rémunération de professionnels, l'acquisition de matériel ou autre charge d'investissement.

Qui peut répondre ?

Les professionnels des services de soin, publics ou privés participant au service public, qui interviennent auprès des adolescents, des jeunes suicidants ou

en risque suicidaire en particulier, et les professionnels du soin œuvrant en milieu carcéral auprès des jeunes détenus.

Critères de sélection

Une attention particulière sera portée aux projets réellement inscrits dans un projet d'établissement et dans la durée, aux initiatives qui favorisent le décroisement des pratiques, ainsi qu'aux demandes concernant les territoires les plus touchés par le suicide des jeunes et/ou défavorisés du point de vue des possibilités de recours à des soins spécialisés.

Caractéristiques du projet

- analyse préalable des besoins et du contexte local,
- pertinence du contenu du projet,
- compétence et expérience des intervenants,

- garanties de faisabilité de l'action,
- mobilisation collective autour du projet,
- conceptualisation de la méthodologie de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'action.

Financement

- les demandes de financement pluri-annuel sont recevables (maximum 3 ans),
- le montant total du financement sollicité ne peut excéder 40 000 €,
- un cofinancement témoignant de l'implication de l'organisme doit être acquis.

Ne sont pas recevables les demandes concernant : le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services ou structures, au-delà de la phase de démarrage de l'action, le remplacement ou défraiement des personnes en formation.

Exemple de dispositif d'équipe mobile soutenu

Au centre hospitalier de Vannes, l'équipe mobile pour adolescents de l'Établissement public en santé mentale du Morbihan s'intègre dans un dispositif de soins polyvalents. Elle est pluridisciplinaire, gérée par un médecin, deux infirmiers, une psychologue et une assistante sociale. Elle intervient auprès de jeunes morbihannais de 12 à 18 ans en souffrance mais dans l'impossibilité de formuler une demande d'aide.

Alertée par son entourage, l'équipe se déplace en binôme sur le lieu de vie de l'adolescent et le rencontre dans un véhicule aménagé en espace de consultation. L'équipe mobile ne propose pas un suivi à long terme mais, après évaluation et orientation, elle fait le lien avec l'ensemble du dispositif de soin.